



Non respect de la loi en centre hospitalier psychiatrique

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 4 janvier 2003

Bonjour,

je voudrais aider ma mère qui se trouve en établissement psychiatrique à ne pas subir le tabagisme. En raison de travaux tout l'étage dans lequel elle est internée est devenu fumeur . Ne devrait- ce pas être l'inverse ?! Une lettre au directeur de l'établissement peut-elle suffire ? J'en doute. Comment faire voir aux autorités compétentes qu'il y a infraction ?

Merci pour votre aide..

Réponse :

Les hôpitaux, plus que les autres entreprises, sont tenus à respecter les lois de santé publique. Des circulaires confirment cette volonté du Ministère de la Santé

Certains milieux médicaux voudraient que l'on considère le tabagisme comme une thérapie dans les hôpitaux psychiatriques. Il faut lutter avec la plus grande fermeté contre cette idée reçue et faire strictement respecter la loi. Il n'y a en effet aucune raison qui permette de privilégier le bien-être psychologique des patients fumeurs au détriment de la santé des patients non-fumeurs.

Une conséquence fâcheuse de cette interprétation douteuse de l'éthique médicale se retrouve d'ailleurs dans le laxisme avec lequel les problèmes de tabagisme sont traités dans les espaces réservés au personnel. Au moyen de la grille préparée par DNF, analysez le degré de respect de la loi dans les espaces où l'on fume. Faites ensuite un courrier au directeur que nous appuierons par un courrier officiel de DNF. Si vous souhaitez nous soumettre votre courrier avant expédition, nous y apporterons des éventuelles suggestions ou modifications.